



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mise en examen

Question écrite n° 25887

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur la situation des membres du Gouvernement qui pourraient faire l'objet d'une procédure judiciaire. En effet, l'usage s'était institué qu'un ministre mis en examen devait quitter le Gouvernement, cette décision semble en apparence contradictoire avec la présomption d'innocence et le respect du secret de l'instruction. Cet usage avait été jusqu'à présent respecté, sans fierté ni joie pour reprendre les termes d'un ancien Premier ministre. Il lui demande donc quelle est sa position sur le sujet et quelle décision il entend prendre si le cas devait se présenter.

Texte de la réponse

Le Premier ministre réaffirme avec force son attachement au respect du principe de la présomption d'innocence, qui est un des fondements essentiels de notre justice pénale et dont un membre du Gouvernement, comme tout citoyen, doit pouvoir bénéficier. L'expérience des gouvernements a montré qu'une application sans nuance de l'usage auquel fait référence l'honorable parlementaire pouvait avoir des conséquences excessives en ce qu'elle a conduit un ministre à démissionner alors que les faits qui lui étaient pénalement reprochés ne mettaient pas nécessairement en cause sa probité ou son honneur : une mise en examen ne préjuge pas systématiquement des résultats des investigations conduites par l'autorité judiciaire. Aussi, la question de la démission d'un membre du Gouvernement doit être appréciée au cas par cas. Elle doit en particulier prendre en compte la nature et la gravité des faits reprochés, la reconnaissance ou la contestation par le ministre mis en cause de sa culpabilité, ainsi que la possibilité pour ce dernier de poursuivre pleinement et sereinement ses attributions au sein du Gouvernement sans que l'efficacité et la crédibilité de son action ne s'en trouvent affaiblies.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25887

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7556

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4429